



Les Loueurs de véhicules Courte et Longue durée & le Ministère de l'Intérieur **créent une plateforme électronique** pour identifier les véhicules immobilisés par les forces de l'ordre.

➔ POURQUOI ?

Il arrive que les locataires de véhicules commettent des infractions « lourdes » (grand excès de vitesse par exemple) entraînant l'immobilisation immédiate du véhicule loué. Ce véhicule est à ce moment sujet à une « opposition administrative » qui concerne son propriétaire, c'est-à-dire le loueur. C'est alors le début d'un processus complexe pour récupérer le véhicule ; en effet le loueur rencontre souvent des difficultés pour lever l'opposition administrative émise sur celui-ci, et se trouve parfois même dans l'impossibilité d'identifier l'émetteur de cette opposition.

➔ COMMENT ?

Aujourd'hui, à chaque fois qu'un véhicule est immobilisé, la *Branche Loueurs* reçoit un message comprenant : l'**immatriculation** du véhicule, le **nom du loueur** titulaire de la carte grise, le **date et le motif** de l'immobilisation, les **coordonnées du commissariat** ou de la gendarmerie ayant fait la démarche, ainsi que le **service à contacter**. L'ensemble des services de police et de gendarmerie a reçu une circulaire destinée à les informer de l'existence de ce système et à les encourager à l'alimenter le plus systématiquement possible.

➔ QUELS AVANTAGES ?

Les démarches du loueur sont alors nettement simplifiées : il évite de mobiliser du temps et du personnel, raccourcit la durée d'immobilisation du véhicule et limite donc sa perte d'exploitation ; il échappe également aux pénalités de retard pour non-restitution du véhicule, si celui-ci est acquis par le biais d'un contrat de buy-back arrivant à échéance.

A PROPOS DE LA BRANCHE LOUEURS DU CNPA

La Branche Loueurs du CNPA regroupe les chaînes de location internationales, nationales ou régionales et leurs franchisés, des loueurs indépendants et des professionnels de l'automobile pour qui la location de véhicules est une activité complémentaire.

Ses adhérents représentent 90% du chiffre d'affaires de la profession et 70% des points de location.

Contact presse : Agence ainsi com'
Isabelle Briglia tél. 04 79 34 92 82
Isabelle.briglia@ainsicom.net